

**- Commune de Lavans-lès-Saint-Claude -**

# Conseil Municipal du lundi 12 octobre 2015

## COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le lundi 12 octobre 2015 à 19 h 00, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, Maire.

Etaient **présents** à cette assemblée : tous les membres du Conseil à l'exception d'Alain JEANNIER, ayant donné pouvoir à Claude COTTET-GIGUET, et Jacque LANCON, ayant donné pouvoir à Geneviève ROZIER.

Le **quorum** étant atteint, Madame Mélanie BOUVERET se propose comme **secrétaire de séance**.

Florent RAILLARD, Secrétaire Général, est présent.

***A défaut d'indication contraire, les décisions ont été adoptées à l'unanimité***

### COMMUNE NOUVELLE

#### **Création d'une commune nouvelle entre les communes de Lavans-lès-Saint-Claude et Ponthoux**

Le Maire explique aux conseillers municipaux qu'ils vont participer à un moment historique. La création d'une commune nouvelle marque une étape importante pour les deux communes. Les deux conseils sont invités à délibérer de manière concomitante pour demander au préfet la création de cette commune nouvelle.

Le Maire rappelle qu'une commission ad hoc avait été formée pour l'occasion, composée pour moitié d'élus de Lavans et pour l'autre moitié d'élus de Ponthoux. Cette commission a réalisé la charte de cette nouvelle entité. Cette charte a posé les bases de la commune nouvelle : les orientations prioritaires, la gouvernance et les finances. Ce travail marque la collaboration fructueuse et la bonne entente qui règnent entre les deux communes.

Les orientations prioritaires sont essentiellement tournées autour de l'urbanisme : le PLU doit être étendu au territoire de Ponthoux, l'aspect architectural du village et ses espaces vert doivent être valorisés, les centres des deux communes doivent être redynamisés, et la commune de Lavans a insisté sur ses projets porteurs comme l'écoquartier et la future centrale hydro-électrique. Un autre axe principal est la mutualisation des moyens. En période de baisse des dotations de l'Etat il est important de rationaliser les moyens. Autant sur le plan matériel, financier que humain. Les impôts des habitants de Ponthoux vont augmenter, la loi imposant une harmonisation des taux. Cela impliquera une augmentation des services pour ces habitants. Il a été envisagé de travailler sur la mobilité. En créant un service de navette pour se rendre au marché de Lavans par exemple. Enfin une réflexion sera menée sur les animations et les cérémonies.

Il y aura deux communes déléguées représentant les anciennes communes historiques. Une réunion publique sera organisée à Ponthoux pour informer les habitants.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les termes du projet de délibération et la charte portant création de la commune nouvelle.

## **INTERCOMMUNALITE**

### **Avenant n°2 pour la mise en place de nouveaux conteneurs semi-enterrés**

Le SICTOM envisage d'installer 14 nouveaux conteneurs semi-enterrés à proximité du Monnet, du lotissement Les Fourgers, de la Rue de Fauverge, du Hameau de Buclans et du quartier du Bourg Dessus.

Le coût total est estimé à 21 000 euros, financé par la Communauté de communes.

Le Conseil, après en avoir délibéré approuve les termes de l'avenant n°2 proposant l'installation de nouveaux conteneurs semi-enterrés. Autorise le Maire à signer cet avant et toutes les pièces s'y rapportant.

## **URBANISME ET TRAVAUX**

### **Déclaration de sous-traitance d'EIFFAGE**

L'entreprise EIFFAGE, qui s'est vue attribuer le marché de travaux de la PVR Chemin de la Roche Juhan, souhaite confier les travaux de réseaux à l'entreprise GOYARD.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la déclaration de sous-traitance n°1 de l'entreprise EIFFAGE pour le marché de travaux de la PVR Chemin de la Roche Juhan.

### **Assistance à maîtrise d'ouvrage pour une délégation de service public pour l'assainissement collectif**

Le fonctionnement de la station d'épuration est un sujet sensible. Comme toute station performante, elle est énergivore et chronophage pour les agents. Il est envisagé de construire une centrale hydro-électrique pour approvisionner cet ouvrage en énergie propre. Mais il reste le problème du temps passé par les agents au fonctionnement de cet ouvrage. C'est pour cette raison que la Mairie a envisagé d'étudier l'hypothèse du transfert d'exploitation à une société privée au moyen d'une délégation de service public.

Cela permettrait de réduire une charge de travail importante pour les agents, notamment avec les astreintes. De plus, cette station étant plus complexe à gérer que l'ancienne il devient important d'avoir des techniciens plus qualifiés.

Une offre d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour étudier les différents modes d'exploitation été demandée à l'entreprise IRH Conseil. Cette entreprise connaît bien la station et la Mairie en est satisfaite. Cette offre est n'entérine pas la délégation de service public. C'est au Conseil d'en décider. C'est un marché à phase conditionnel. L'entreprise IRH présentera quel est le meilleur mode de gestion pour cet ouvrage et, si le conseil approuve, elle accompagnera la Mairie dans le choix de l'entreprise et dans la rédaction du marché. Le Maire lit une partie de cette offre d'accompagnement. Le coût total est estimé à 12 000 euros.

Le Conseil approuve les termes de l'offre proposée par IRH Conseil et autorise le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

### Questions diverses

#### Pétition parents d'élèves

Le Maire résume l'objet d'une pétition qui a commencé à circuler durant le week-end des 10 et 11 octobre à l'initiative de trois mères d'élèves, dont les enfants seraient victimes de violences de la part d'autres enfants. Cette pétition mettait en cause l'école, l'académie, et la mairie, qui resteraient inactives face aux évènements.

Cette pétition s'avère diffamatoire, la Mairie n'ayant été informée des faits que le vendredi 10 au matin. Madame ROZIER, adjointe en charges des affaires scolaires a pris contact avec la mère de l'une des élèves concernées dès samedi matin. Le maire a lui-même rappelé personnellement la même personne, qui a expressément reconnu ne pas avoir informé la mairie avant cette date, et fait retirer les pétitions.

Après entretiens avec la directrice de l'école élémentaire, et la conseillère d'éducation, la Mairie a organisé, dès lundi matin une réunion avec les mères concernées et la gendarmerie pour faire la lumière sur cette affaire. Une procédure administrative est également en cours, le Maire s'étant entretenu à ce sujet avec M. L'Inspecteur.

Même si les faits rapportés se produisent à l'intérieur de l'enceinte scolaire, seule l'Education Nationale a la compétence pour gérer la situation. Pour autant, la Mairie en accord avec l'Administration, se montrera particulièrement vigilante et prendra toutes ses responsabilités pour que la tranquillité soit assurée pour tous les élèves et les enseignants fréquentant les établissements scolaires de Lavans.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.*

**Prochaine réunion du Conseil Municipal le jeudi 05 novembre 2015 à 19 h 00 en mairie.**

Le secrétaire de séance :  
Mélanie BOUVERET



Philippe PASSOT, maire

